MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260114-DE2026_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/6

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Martine VALLEE

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Paulette GICQUEL pouvoir à Martine VALLEE
Hervé LE DOUCEN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Brigitte LE DUC

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Représentée : 1 Votants : 16

ALSH D'ETE

Christelle URVOIX informe que lors de l'ALSH d'été, il sera proposé un mini camp du 20 au 24 juillet 2026.

Il est proposé de choisir la destination de PLOERMEL avec un hébergement situé à proximité de la base nautique du Lac au Duc.

Le coût total (hébergement, transport, activités) s'élève donc à 3 721.03 € TTC (3 896.00 € en 2025). Il est proposé de fixer la participation par enfant à 155 € (50% du coût total du séjour divisé par 12 enfants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** la destination à PLOERMEL pour un montant total de 3 721.03 € TTC
- **Valide** la participation 2026 à 155 € par enfant.

Secrétaire de séance
Brigitte LE DUC

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE